

GRILLE TARIFAIRE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LA GARDERIE PERISCOLAIRE, année scolaire 2024-2025

Accueil périscolaire matin et soir :

Tarifs par enfant et par séance (commune et hors commune) :

| | PERISCOLAIRE DU MATIN | PERISCOLAIRE DU SOIR |
|--------------|-----------------------|----------------------|
| Tarif unique | 1,30€ | 2,45€ |

Accueil du mercredi

Tarifs par enfant (commune et hors commune) :

| GARDERIE DU MERCREDI | Tarif année scolaire |
|--|----------------------|
| Journée complète avec repas | 11,60€ |
| Matinée avec repas | 7,20€ |
| Matin 8h-12h ou après-midi 14h-18h | 5,10€ |
| Après-midi – enfant participant à une activité proposée par l'USH le mercredi après-midi | 2,50€ |

Restauration scolaire

Tarifs par repas et par enfant scolarisé, résidant à HERICOURT-EN-CAUX et à ROCQUEFORT :

| | Quotient familial de la CAF | Tarif année scolaire |
|-----|-----------------------------|----------------------|
| QF1 | Inférieur ou égal à 749€ | 3,80€ |
| QF2 | Entre 750 et 999€ | 4€ |
| QF3 | Supérieur ou égal à 1000€ | 4.20€ |

Tarifs par repas et par enfant scolarisé, résidant HORS COMMUNE :

| | Quotient familial de la CAF | Tarif année scolaire |
|-----|-----------------------------|----------------------|
| QF4 | Inférieur ou égal à 749€ | 4.20€ |
| QF5 | Entre 750 et 999€ | 4,50€ |
| QF6 | Supérieur ou égal à 1000€ | 4,70€ |

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs dégressifs, n'oubliez pas de communiquer votre numéro d'allocataire sur la fiche de renseignements ou/et la fiche d'inscription.

La Collectivité pourra ainsi :

- Calculer le tarif qui vous sera appliqué en fonction de votre situation familiale
- Avoir accès aux données de la CAF avec votre autorisation (toutes les données resteront confidentielles).

Si aucun numéro d'allocataire n'est communiqué dans les documents de rentrée, c'est le tarif maximum qui vous sera automatiquement appliqué (QF3 ou QF6 selon votre commune de résidence)